


Informations de base	
<b>2023/2074(INI)</b> INI - Procédure d'initiative Santé mentale <b>Subject</b> 4.20 Santé publique	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		CERDAS Sara (S&D)	20/04/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive KYMPOUROPOULOS Stelios (EPP) SOLÍS PÉREZ Susana (Renew) TEFNU Nicolae (Greens /EFA) NISSINEN Johan (ECR) PIMENTA LOPES João (The Left)	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Santé et sécurité alimentaire		KYRIAKIDES Stella	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/06/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/11/2023	Vote en commission		
20/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0367/2023</a>	<a href="#">Résumé</a>
11/12/2023	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
12/12/2023	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0457/2023</a>	<a href="#">Résumé</a>
12/12/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	

Référence de la procédure	2023/2074(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/12215

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE752.879</a>	08/09/2023	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE752.936</a>	08/09/2023	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE751.899</a>	27/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0367/2023</a>	20/11/2023	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0457/2023</a>	12/12/2023	<a href="#">Résumé</a>
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2024)220</a>	13/06/2024	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
<a href="#">KYMPOUROPOULOS Stelios</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">ENVI</a>	15/02/2024	Nobody Left Outside (NLO)
<a href="#">KYMPOUROPOULOS Stelios</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">ENVI</a>	25/10/2023	H. Lundbeck A/S
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">ENVI</a>	06/10/2023	World Health Organization
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	04/09/2023	WHO Europe
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	04/09/2023	European Commission
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	31/08/2023	Mental Health Europe - Santé Mentale Europe
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	31/08/2023	Wellcome Trust
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	04/07/2023	WHO Europe
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	03/07/2023	European Commission
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	29/06/2023	Wellcome Trust
<a href="#">CERDAS Sara</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">ENVI</a>	20/06/2023	Mental Health Europe - Santé Mentale Europe

# Santé mentale

2023/2074(INI) - 20/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté un rapport d'initiative de Sara CERDAS (S&D, PT) sur la santé mentale.

Selon les députés, chacun peut être confronté à différents facteurs de stress mental et de risque à différentes étapes de sa vie, ce qui peut accroître le risque de troubles mentaux plus graves, voire chroniques. La santé mentale et le bien-être sont déterminés par une combinaison de facteurs socio-économiques, environnementaux, biologiques et génétiques.

## **Travail et lieu de travail**

La Commission est invitée à proposer une **initiative législative**, en consultation avec les partenaires sociaux, sur la gestion des risques psychosociaux et du bien-être au travail, y compris en ligne, afin de prévenir efficacement les risques psychosociaux sur le lieu de travail, de former les cadres et les travailleurs, d'évaluer périodiquement les progrès accomplis et d'améliorer l'environnement de travail. Le rapport invite en outre la Commission à adopter des lignes directrices pour favoriser l'accès et le retour au travail des personnes souffrant de troubles de la santé mentale, y compris des pratiques de travail plus flexibles.

Il est recommandé aux États membres d'introduire des mesures visant à fournir des pratiques de travail flexibles qui soutiennent les employés souffrant de maladies, de douleurs physiques ou émotionnelles, de stress ou d'autres crises de santé.

## **Personnes âgées**

Les députés notent avec inquiétude que, dans le contexte d'une société vieillissante, les risques de troubles mentaux chez les personnes âgées augmentent, notamment l'isolement et la stigmatisation, qui peuvent conduire à la maltraitance, à la négligence et à des difficultés à faire face à la dépression et à d'autres troubles. Le rapport note également avec inquiétude que les taux de suicide chez les personnes âgées sont élevés et estime qu'il est donc essentiel de promouvoir la **participation active** des personnes âgées à la vie de la communauté, un accès abordable et égal aux soins de santé, ainsi que des structures de soutien public, des soins de proximité et des infrastructures dotées de spécialistes de la santé mentale.

Les États membres sont invités à élaborer des **plans nationaux de lutte contre la démence** afin de développer le diagnostic précoce, le soutien et les soins aux adultes atteints de démence.

## **Professionnels de la santé mentale**

Le rapport souligne la nécessité d'investir davantage dans les **services de santé publique** et de les doter d'un nombre suffisant de professionnels de la santé mentale. Les députés reconnaissent que la pénurie de personnel dans le domaine de la santé mentale compromet l'accessibilité des services de santé mentale. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de disposer de professionnels mieux formés dans l'UE en garantissant des programmes de formation, de recyclage, de certification et de renforcement des capacités pour le personnel afin d'augmenter le nombre de professionnels qualifiés.

## **Diagnostic et intervention précoces**

Les troubles de la santé mentale sont actuellement sous-diagnostiqués, mal diagnostiqués ou diagnostiqués tardivement dans l'UE, ce qui entraîne des conséquences individuelles et sociétales considérables, d'où la nécessité d'une attention urgente. Le rapport souligne l'importance d'un diagnostic et d'une intervention précoces pour les troubles de la santé mentale, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables de la société, car une intervention précoce est rentable et peut prévenir de mauvais résultats.

L'identification et le traitement précoces de la dépression et des troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives sont essentiels pour réduire le taux de suicide d'un tiers d'ici à 2030, conformément à l'engagement pris par les États membres dans le cadre du plan d'action 2013-2030 de l'OMS pour la santé mentale et à la cible 3.4 des objectifs de développement durable.

## **Soutien et traitement en matière de santé mentale**

Les députés ont souligné que les personnes souffrant de troubles mentaux et de handicaps psychosociaux ont le droit de recevoir un traitement et un soutien fondés sur des données probantes et adaptés à leurs besoins. L'intégration des services de soutien aux familles et aux aidants dans les modèles de prestation de services de santé mentale devrait être encouragée.

## **La santé mentale dans l'UE**

Le rapport invite la Commission à élaborer une **stratégie européenne à long terme, globale et intégrée** en matière de santé mentale, axée en particulier sur les groupes les plus vulnérables de la société. La stratégie devrait se concentrer sur de nombreux domaines dans lesquels la santé mentale des jeunes peut être améliorée, en coordination avec l'Espace européen de l'éducation, en mettant l'accent sur le harcèlement et le cyberharcèlement à l'école.

## **Soutien financier**

Les députés considèrent que :

- un **financement suffisant** devrait être alloué pour répondre à l'ampleur du défi et que la santé mentale doit être davantage prise en compte dans les futurs programmes financiers tels que le programme EU4Health 2028-2034 et Horizon Europe;

- l'UE ne dispose pas d'un fonds direct pour la recherche et l'innovation en matière de santé mentale. La Commission est appelée à transformer les initiatives phares en actions concrètes avec un soutien financier adéquat pour les groupes vulnérables et à créer **une mission sur la santé mentale** dans le programme Horizon Europe et le futur programme dans le cadre financier pluriannuel 2028-2035.

# Santé mentale

2023/2074(INI) - 12/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 482 voix pour, 94 contre et 32 abstentions, une résolution

sur la santé mentale.

Les députés rappellent que chacun peut être confronté à différents facteurs de stress mental et de risque à différentes étapes de sa vie, ce qui peut accroître le risque de troubles mentaux plus graves, voire chroniques. La santé mentale et le bien-être sont déterminés par une combinaison de facteurs socio-économiques, environnementaux, biologiques et génétiques.

### ***Prévenir les problèmes de santé mentale et promouvoir la santé mentale pour tous***

La résolution a souligné que la prise en compte des conditions de santé mentale nécessite une compréhension approfondie des différents déterminants de la santé mentale et qu'une approche intersectorielle est nécessaire pour prévenir et atténuer les incidences sur les individus, les communautés et les sociétés au moyen d'une approche visant à **intégrer la santé mentale dans toutes les politiques**.

Les députés ont souligné l'importance d'une **approche biopsychosociale** de la santé mentale et de politiques sociales qui s'attaquent aux facteurs de risque d'exclusion sociale. Ils ont invité en outre les États membres à améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les populations vulnérables et les groupes souffrant de certaines pathologies.

Le Parlement a encouragé les États membres à élaborer des politiques qui donnent la priorité à la **santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes** en renforçant les services de protection de l'enfance, afin de prévenir les troubles mentaux et les suicides, et en donnant accès à des services de santé mentale peu coûteux ou gratuits. Il a demandé le renforcement des **plateformes de soutien, d'écoute et d'alerte** pour les victimes de violences sexuelles et sexistes et a souligné l'importance de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes et contre les violences faites aux femmes. Il a appelé en outre à lutter contre les discours de haine en ligne, en particulier ceux visant les minorités ethniques et les personnes victimes de discrimination raciale, la communauté LGBTQIA+ et d'autres groupes vulnérables.

### ***Travail et lieu de travail***

La Commission est invitée à proposer une **initiative législative**, en consultation avec les partenaires sociaux, sur la gestion des risques psychosociaux et du bien-être au travail, y compris en ligne, afin de prévenir efficacement les risques psychosociaux sur le lieu de travail, de former les cadres et les travailleurs, d'évaluer périodiquement les progrès accomplis et d'améliorer l'environnement de travail. La résolution a invité en outre la Commission à adopter des lignes directrices pour favoriser l'accès et le retour au travail des personnes souffrant de troubles de la santé mentale, y compris des pratiques de travail plus flexibles.

Il est recommandé aux États membres d'introduire des mesures visant à fournir des pratiques de travail flexibles qui soutiennent les employés souffrant de maladies, de douleurs physiques ou émotionnelles, de stress ou d'autres crises de santé.

### ***Personnes âgées***

Les députés notent avec inquiétude que, dans le contexte d'une société vieillissante, les risques de troubles mentaux chez les personnes âgées augmentent, notamment l'isolement et la stigmatisation, qui peuvent conduire à la maltraitance, à la négligence et à des difficultés à faire face à la dépression et à d'autres troubles. La résolution note également avec inquiétude que les taux de suicide chez les personnes âgées sont élevés et qu'il est donc essentiel de promouvoir la **participation active** des personnes âgées à la vie de la communauté, un accès abordable et égal aux soins de santé, ainsi que des structures de soutien public, des soins de proximité et des infrastructures dotées de spécialistes de la santé mentale.

Les États membres sont invités à élaborer des **plans nationaux de lutte contre la démence** afin de développer le diagnostic précoce, le soutien et les soins aux adultes atteints de démence.

### ***Renforcer les systèmes de santé mentale***

Selon la résolution, les principes de soins équitables, abordables et faciles d'accès, **d'autonomisation** des personnes présentant des troubles de la santé mentale, de choix du traitement souhaité et d'approche **centrée sur le patient** devraient constituer les fondements des systèmes de santé mentale dans toute l'Union.

Les députés ont souligné la nécessité d'investir davantage dans les **services de santé publique** et de les doter d'un nombre suffisant de professionnels de la santé mentale. La Commission européenne devrait collaborer avec les États membres pour améliorer la réponse coordonnée à la pénurie de professionnels de la santé mentale, notamment en établissant une cartographie paneuropéenne et en appliquant de bonnes pratiques.

### ***Diagnostic et intervention précoces***

La résolution a mis l'accent sur l'importance, en cas de troubles de santé mentale, d'un diagnostic et d'une intervention précoces, en particulier au sein des groupes vulnérables de la société, étant donné qu'une intervention précoce présente un bon rapport coût/efficacité et peut éviter les résultats défavorables. L'identification et le traitement précoces de la dépression et des troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives sont essentiels pour **réduire le taux de suicide d'un tiers d'ici à 2030** conformément à l'engagement pris par les États membres dans le cadre du plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030 de l'OMS. Les députés ont rappelé la nécessité d'une prévention dès le plus jeune âge par l'intermédiaire du système éducatif.

### ***Soutien et traitement en matière de santé mentale***

Les députés ont souligné que les personnes souffrant de troubles mentaux et de handicaps psychosociaux ont le droit de recevoir un traitement et un soutien fondés sur des données probantes et adaptés à leurs besoins. L'intégration des services de soutien aux familles et aux aidants dans les modèles de prestation de services de santé mentale devrait être encouragée.

### ***La santé mentale dans l'UE***

La résolution invite la Commission à élaborer une **stratégie européenne à long terme, globale et intégrée** en matière de santé mentale, axée en particulier sur les groupes les plus vulnérables de la société. La stratégie devrait se concentrer sur de nombreux domaines dans lesquels la santé mentale des jeunes peut être améliorée, en coordination avec l'Espace européen de l'éducation, en mettant l'accent sur le harcèlement et le cyberharcèlement à l'école.

### ***Soutien financier***

Les députés considèrent que :

- un **financement suffisant** devrait être alloué pour répondre à l'ampleur du défi et que la santé mentale doit être davantage prise en compte dans les futurs programmes financiers tels que le programme EU4Health 2028-2034 et Horizon Europe;

- l'UE ne dispose pas d'un fonds direct pour la recherche et l'innovation en matière de santé mentale. La Commission est appelée à transformer les initiatives phares en actions concrètes avec un soutien financier adéquat pour les groupes vulnérables et à créer **une mission sur la santé mentale** dans le programme Horizon Europe et le futur programme dans le cadre financier pluriannuel 2028-2035.

Enfin, le Parlement a demandé à la Commission d'appliquer les recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe et de proclamer l'année prochaine **«Année européenne de la santé mentale»**.